

Action coup-de-poing pour ouvrir l'accès au lac



Des personnes habituées à contourner les barrières sont venues en aide aux militants de Rives publiques. Ils ont ouvert un passage en bordure du lac devant de nombreux journalistes. ALAIN ROUÛCHE

Les défenseurs de l'accès à la bordure du lac passent à l'action. Ils accusent les autorités de ne pas réagir contre les clôtures qu'ils jugent illégales

«Personne ne fait rien pour enlever cette barrière construite sans autorisation», expliquait hier en début d'après-midi Victor von Warburg, président fondateur de l'association Rives publiques qui se bat pour le libre accès aux bordures des lacs. «Cette installation viole une dizaine de lois, mais une association comme la nôtre n'a pas les moyens juridiques de se plaindre contre les

autorités qui ne font pas leur travail.» Après dix ans de lutte devant les tribunaux et des résultats contrastés, l'association a décidé de mener une action coup-de-poing. Avec une dizaine de militants et sous les yeux d'une quinzaine de journalistes, Victor von Warburg a scié une barrière à Versoix (GE), près de l'institut Forel. Les membres de l'association y ont été aidés et applaudis par des usagers de la plage. L'action n'a suscité aucune réaction du propriétaire, qui serait rarement sur place.

Ensuite, les militants se sont rendus à Tannay pour créer deux ouvertures dans des treillis qui empêchaient de circuler entre le lac et

de somptueuses propriétés. Quelques coups de pince coupante ont suffi. En passant de l'autre côté de la limite, Victor von Warburg, sûr de son fait, s'exclame: «J'ai le droit d'être ici car il y a une servitude publique.» Et promet que maintenant que les cheminements sont à nouveau ouverts, il va écrire un courrier à la Municipalité. «Je vais leur interdire de donner l'autorisation de reconstruire.»

«Je n'étais pas au courant de cette action, mais cela ne m'étonne pas», réagit Serge Schmidt, le syndic de Tannay, interrogé en fin d'après-midi. Il s'inscrit toutefois en faux contre les accusations d'immobilisme des autorités. «Depuis

que ces grillages ont été installés, nous ne sommes pas restés inactifs.» La Municipalité reconnaît qu'une servitude de passage existe sur ce tronçon et que les grillages ont été installés sans autorisation, mais considère que c'est au canton d'agir. Ce dernier invite plutôt la commune à régler elle-même le problème, par exemple en se portant acquéreur de la bande de terrain en question.

Interrogé sur la légalité de son action, Victor von Warburg réplique: «Les propriétaires construisent sans autorisation. Nous considérons que notre intervention pour faire respecter le droit est moins dommageable.» **JO.B.**